



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION



Programme FEDER / FSE+

2021-2027

Nouvelle-Aquitaine

Transition énergétique & écologique



Objectif spécifique 2.1

Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Présentation de l'Objectif spécifique

> Les émissions de gaz à effet de serre (GES) des secteurs du bâtiment et des entreprises représentent 29,7%. A travers l'adoption du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE), en mai 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a défini, en concertation, les modalités de l'action publique en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments. Il s'agit de réduire de 54% la consommation d'énergie et de 90% les émissions de GES d'ici 2050. Enfin la compétitivité des secteurs industriels énérgo-intensifs, nécessitera des investissements importants afin d'amélioration de l'efficacité énergétique des process industriels.

1/ Efficacité énergétique du parc tertiaire public et résidentiel

Typologie d'actions	Critères de sélection	Critères de gestion	OCS
<p>> Les programmes de rénovation énergétique des logements en s'appuyant sur des audits énergétiques/études thermiques.</p>	<p>Dispositif ouvert uniquement dans le cadre d'un AMI</p> <p>Barème :</p> <ul style="list-style-type: none"> • note < à 27, forfait maximum de 3 400 €/logement, • note = ou > à 27, forfait maximum de 4 400€/logement. 	<p>Se référer à l'AMI</p>	<p>Pas d'OCS.</p>
<p>> Les opérations de rénovation énergétique globale et performante des bâtiments publics permettant d'atteindre au moins le niveau « Bâtiment basse consommation 2009</p>	<p>Dispositif ouvert uniquement dans le cadre d'un Appel à projets (AAP)</p>	<p>Se référer à l'AAP</p>	
<p>> Les opérations collectives et partenariales en faveur de la maîtrise de l'énergie d'intérêt régional ou départemental (Etude de faisabilité, programme d'audits énergétiques...) en lien avec des programmes d'investissement pour la rénovation énergétique ;</p>	<p>Seuil minimum FEDER de 100 000 €</p>	<p>Pour les frais de personnel interne directs, taux minimum d'affectation du temps de travail de 10 % sur la durée totale du projet</p>	<p>Dépenses de personnel directes représentant moins de 60% du coût total = application du taux de 15% aux dépenses directes de personnel (pour les opérations > 200 000€)</p>
<p>> Les programmes d'animation régionale ou départementale, ingénierie pour des démarches territoriales de transition énergétique en lien avec des programmes d'investissement pour la rénovation énergétique.</p>			<p>Dépenses de personnel directes représentant plus de 60% du coût total = application du taux de 40% aux dépenses directes de personnel</p>



2/ Efficacité énergétique des entreprises

Typologie d'actions	Critères de sélection	Critères de gestion	OCS
<p>> Investissements matériels et immobiliers des entreprises en matière d'amélioration (hors secteur agricole) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'efficacité énergétique des process industriels, et notamment la récupération de chaleur fatale, - de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires d'entreprises permettant <p>> Investissement dans des process industriel adaptés à une alimentation énergétique neutre en carbone (y compris le raccordement)</p>	<p>Seuil minimum FEDER de 100 000 €</p>		<p>Pas d'OCS</p>

■ Bénéficiaires

> Organismes publics (collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, ...), associations, fondations, PME, grandes entreprises mandatées par un organisme public, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux publics et privés, ...

■ Indicateurs

> **Indicateurs de réalisations :**

- Logements dont la performance énergétique a été améliorée
- Bâtiments publics dont la performance énergétique a été améliorée

> **Indicateurs de résultat :**

- Consommation annuelle d'énergie primaire (dont : logements, bâtiments publics, entreprises, autres)
- Emissions estimées de gaz à effet de serre

■ Contacts

> ue.energie.climat@nouvelle-aquitaine.fr